



Priorité sur un CDD déjà occupé auparavant ?

Par **Bibi888**, le 11/01/2013 à 00:44

Bonjour,

Un employeur pour qui j'ai travaillé déjà à 2 reprises sur le même poste (Cdds avec période de carence suffisante entre les 2 contrats) m'a fait part d'un nouvel appel à candidature sur ce même poste. Suis-je prioritaire à l'embauche ?

Il se trouve qu'il a retenu quelqu'un d'autre ?

Quels recours ?

Puis-je avoir des indemnités ?

Par **janus2fr**, le 11/01/2013 à 07:45

Bonjour,

Vous n'avez aucune priorité pour ce poste, l'employeur embauche le candidat qu'il considère comme le mieux adapté.